

**DOCUMENT DESTINÉ AUX ÉTUDIANT-E-S INSCRIT-E-S
EN BACHELOR EN MÉDECINE HUMAINE DÈS 2022-2023**

**FAQ : Ce qu'il faut retenir du Règlement d'études et d'examens de la 1^{ère} année du
Bachelor en médecine (BMed1)**

Ce document est purement informatif. Seule la publication officielle du Règlement d'études et d'examens de la 1^{ère} année du Bachelor en médecine UniNE fait foi !

Règlement et plan d'études - à connaître

- [Règlement d'études et d'examens de la 1^{ère} année du Bachelor of Medicine \(BMed1\)](#)
- Chaque Bachelor possède un [plan d'études officiel](#)

Inscriptions aux enseignements et aux évaluations (examens)

- L'inscription aux enseignements et aux évaluations (examens) du cursus en médecine humaine est faite **automatiquement** par le secrétariat de Faculté.

Obligation de se présenter à la session de janvier-février

- L'étudiant-e a l'obligation de se présenter lors de la session d'examens de janvier-février aux évaluations des blocs d'enseignement B1 et B2 tels que prévus par le plan d'études.

Obligation de se présenter à la session de juin

- L'étudiant-e a l'obligation de se présenter lors de la session d'examens de juin aux évaluations des blocs d'enseignement B3, B4 et B5 tels que prévus par le plan d'études.

Retrait des évaluations (non-présentation à un ou plusieurs examens)

- Comme l'inscription aux évaluations (examens) est automatique, seuls les retraits pour justes motifs sont possibles (par ex. maladie, décès d'un proche ou accident). Pour ce faire, une demande écrite accompagnée des **justificatifs nécessaires** doit être adressée **sans délai au/à la doyen-ne de la Faculté** (par email à doyen.sciences@unine.ch ou par courrier postal à l'adresse du secrétariat de Faculté). Le/la doyen-ne décide alors si le retrait est admis ou pas. Si le retrait n'est pas admis, une absence à une évaluation entraîne un échec à celle-ci.

***Attention** : en raison de la durée des études, aucun retrait n'est admis en cas de redoublement.*

Durée maximale des études

- La 1^{ère} année au Bachelor en médecine humaine doit être validée au plus tard dans les **quatre semestres** à partir de la première inscription dans le cursus à l'Université de Neuchâtel, sous peine d'élimination.

Notes et moyenne générale du BMed1

- Toutes les évaluations prévues par le plan d'études sont appréciées par une note au centième dont l'échelle va de 1.00 (la plus mauvaise) à 6.00 (la meilleure).
- La moyenne générale du BMed1 résulte d'une pondération des notes des blocs d'enseignement selon le nombre de crédits ECTS qui leur est attribué. Elle est calculée au centième et n'est pas arrondie.

Accès au concours de fin du BMed1 et classement

Les étudiant-e-s remplissant les conditions suivantes ont accès au concours de fin du BMed1 :

- a) avoir présenté l'ensemble des évaluations prévues par le plan d'études du BMed1 au cours d'une même année académique ;
 - b) avoir obtenu une moyenne générale pondérée et calculée au centième d'au moins 4.00 ;
 - c) n'avoir obtenu aucune note inférieure à 3.00.
- Les étudiant-e-s remplissant les conditions susmentionnées sont classé-e-s en fonction de la moyenne générale obtenue, calculée au centième, allant de la meilleure moyenne en premier rang à la moins bonne.
 - Le nombre de places disponibles selon les conventions existantes détermine le nombre d'étudiant-e-s ayant obtenu les meilleures moyennes générales autorisé-e-s à poursuivre en BMed2.

Redoublement du BMed1

Sous réserve du respect de la durée maximale des études (voir ci-dessus), peuvent redoubler le BMed1 les étudiant-e-s qui :

- a) n'ont pas rempli les conditions d'accès au concours final du BMed1 (voir ci-dessus) ;
- b) n'ont pas obtenu une place en BMed2 ;
- c) ne se sont pas présenté-e-s à une ou plusieurs évaluations de janvier-février ou/et de juin.
Aucune évaluation ne peut être répétée plus d'une fois.

Attention : aucune note de l'année antérieure n'étant acquise, le redoublement du BMed1 implique pour l'étudiant-e concerné-e de se présenter à nouveau à toutes les évaluations !

Abandon

L'étudiant-e qui souhaite abandonner ses études peut le faire seulement :

- au 30 septembre : renoncement aux études ou changement de cursus ;
- avant la fin des inscriptions aux examens de la session de janvier/février (cf. calendrier académique) ;
- au 30 avril ;
- du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Attention : La dernière possibilité implique un **abandon définitif** des études de médecine humaine au niveau suisse. Tout abandon durant l'année de redoublement est un abandon définitif des études de médecine humaine au niveau suisse.

Echec définitif

Se retrouvent en situation d'échec définitif pour les études de médecine, les étudiant-e-s qui :

- a) dépassent la durée maximale des études pour le BMed1 ;

- b) lors de la deuxième tentative à une évaluation, obtiennent un résultat inférieur à 3.00 ;
- c) lors de la deuxième tentative, ne remplissent pas les conditions d'accès au concours final ou obtiennent un résultat insuffisant pour l'accès en BMed2.

Encore des questions : à qui s'adresser ?

- Les questions relatives au contenu pédagogique ou scientifique du cursus de Bachelor en sciences pharmaceutiques sont à adresser au/à la **professeur-e responsable du cursus concerné**.
- Les questions générales ou celles portant sur les règlements ou les examens sont à adresser au secrétariat de Faculté (secretariat.sciences@unine.ch).
- Tous les Règlements d'études et d'examens de la Faculté des sciences sont disponibles en ligne sur le [site de la Faculté](#), rubrique « Étudiant-e-s » puis « Règlements de la Faculté ».
- Les demandes spécifiques sont à adresser par courrier au **Doyen ou à la Doyenne de la Faculté des sciences, Secrétariat-décanat de Faculté, Rue Emile-Argand 11, 2000 Neuchâtel** ou à l'adresse email : doyen.sciences@unine.ch.